

**Rapport de la session d'information du 3 avril 2019.  
Explication du processus qui doit permettre  
à l'Évêque de prendre sa décision**

Institut de l'Enfant-Jésus - Nivelles

**Mot d'accueil et prière**, par Monsieur l'abbé DEMOITIÉ.

**Intervention de Monsieur Christian KRÉMER** (modérateur de la réunion) :

- Il s'agit de donner des informations et d'entendre les réactions ; c'est donc une réunion d'échanges. Il faudra aussi envisager la suite à donner à cette réunion.
- Quelle que soit la décision prise, elle provoquera beaucoup de tristesse ; il faut donc s'orienter vers le futur.
- Il n'y a pas de solution universelle : c'est un problème local, qu'il faut résoudre localement.
- Il faut enfin tenir compte de la réalité dans une optique citoyenne.

*En caractères italiques : les questions et interventions des participants.*

En caractères droits : les réponses données par l'abbé DEMOITIÉ, Laurent TEMMERMAN (Vicariat du temporel pour le Brabant wallon), Jean-Paul ÉTIENNE ou Christian KRÉMER.

*La question de la partialité du modérateur est soulevée.*

Les garanties d'impartialité sont données.

**Intervention de l'abbé Albert-Marie DEMOITIÉ** (doyen de Nivelles) :

- Le doyen de Nivelles présente les grandes orientations pastorales : (écran 3)
  - qu'est-ce qu'une paroisse ? (écran 4)
  - l'appel du Pape François (écran 5)
  - les Unités pastorales (écran 6) et les paroisses du centre (écran 7)
  - le projet pastoral (écran 8) :
    - le projet de la rue de Namur (écran 9)

Questions concernant la pastorale d'ensemble et le projet « Rue de Namur » :

- *Y a-t-il d'autres logements (que celui du curé) dans ce projet ? Comment est-il financé ?*

On projette de construire des appartements en plus sur le terrain de la cure, qui financeraient le projet, avec parkings (semi-enterrés).

*On veut nous masquer cette réalité ....*

- *Y a-t-il déjà des plans, une évaluation financière, un promoteur ?*

Non. Beaucoup trop tôt.

- *Le rôle d'une paroisse est de créer du lien.*
- *Va-t-on construire à l'emplacement des jardins ?*

Non, on respectera le gabarit des bâtiments voisins.

- *Construire des locaux aux normes apporte un certain confort, ce qui est appréciable. On pourrait faire cela avec l'église du Saint-Sépulcre. Mais le dossier de la « Rue de Namur » est distinct de celui du SPLUC.*
- *Y a-t-il autre chose à proposer que de construire des appartements ? Il faut une concertation avec toutes les personnes concernées du voisinage.*
- *Il faut tenir compte de la pollution conséquente avec une démolition. Est-il possible d'envisager une rénovation qui pose moins de problème qu'une destruction et construction ? Le bâtiment fait partie de notre patrimoine architectural.*
- *Le point de vue du Vicariat : les appartements permettront de contribuer à rendre le projet autonome (fonctionnement de la cure et de l'église).*
- *Témoignage d'une personne qui a découvert sa ville de Nivelles suite à une maladie grave : pour elle, une église ouverte est importante.*
- *Les différents dossiers sont liés : démolir la cure permettrait de financer la rénovation de l'église.*
  - *Petit-Baulers (écrans 11, 12).*

#### Questions relatives au projet « Petit Baulers » :

- *Qui a fait l'avant-projet (que l'on voit sur l'écran 11) ? M. X qui est dans la fabrique de Sainte-Gertrude ? Est-ce normal ?*

La fabrique du St-Sépulcre a respecté la législation relative à ce marché public. La fabrique du St-Sépulcre a pris sa décision en toute indépendance. L'architecte retenu n'est pas membre de la fabrique du St-Sépulcre.

- *Est-il opportun de créer un lieu de culte à cet endroit ? Y aura-t-il beaucoup de personnes qui vont y aller ? Ce lieu risque d'être aussi vide que d'autres églises. Construire une chapelle ou une église n'est pas nécessaire. Les personnes du Petit-Baulers peuvent se déplacer au centre de Nivelles.*

On n'en sait rien et c'est notre rôle d'aller en mission ; c'est aussi une occasion de créer du lien dans ce quartier.

- *Quel est le pourcentage de catholiques actifs à Petit-Bruxelles ?*

Beaucoup de baptêmes célébrés viennent de là. Une présence doit être assurée sur place.

- *La création d'espaces communautaires est de la responsabilité de la commune : crèche ou école. Le bourgmestre Monsieur HUART fait remarquer que la crèche existe déjà, que l'école est prévue et qu'il y a déjà des commerces.*

- *Quel financement pour ce projet ?*

Le financement est à l'étude. La fabrique d'église dispose déjà d'un terrain.

- *Il faut sortir des schémas anciens en essayant d'innover.*
- *On est inquiet à propos du Saint-Sépulcre. Va-t-on financer ce projet « Petit-Baulers » par la vente du St-Sépulcre ?*
- L'abbé DEMOITIEÉ évoque enfin la vie paroissiale du St-Sépulcre qui doit être maintenue mais l'église pose problème.

#### **Intervention de Jean-Paul ÉTIENNE (président de la fabrique d'église) :**

- *Quel avenir pour le SPLUC ? (écran 15)*
- *L'histoire de la paroisse :*
  - *La paroisse au fil des siècles (écran 16)*
  - *Historique du monument (écran 17)*
- *L'église aujourd'hui (écrans 18 à 23)*
- *La responsabilité de la fabrique d'église (écran 24)*
- *Exploration des possibilités d'avenir (écrans 25 à 27)*
- *Qu'est-ce qui a changé entre-temps ? (écran 28)*
- *Conséquences des différentes solutions possibles :*
  - *maintien en l'état et restauration (écran 29)*
  - *maintien en l'état pendant 2 ou 3 ans (écran 30)*
  - *désaffectation partielle (écran 31)*
  - *désacralisation et désaffectation totales (écrans 32 et 33).*

#### Questions relatives à l'avenir de l'église du St-Sépulcre :

- *Quel serait le prix de vente d'une église ou de sa destruction ?*

Difficile de répondre à cette question. Prix estimé par le comité d'acquisition : 770.000 €. La valeur du bâtiment dépend aussi de ce que l'on peut y faire. Lorsque la fabrique aliène un patrimoine immobilier, elle doit l'investir et ne peut s'appauvrir.

- *Est-il possible de refaire le projet prévu en 2011 ?*
- *L'église a de très beaux vitraux : il est important de garder ce patrimoine.*
- *Un travail de recherche a été mené pour connaître les donations qui ont été faites : l'église appartient au public. Pourquoi le clergé se l'approprie-t-il ?*

La fabrique ne peut pas faire ce qu'elle veut et la décision n'est pas de l'ordre du caprice. Il faudra respecter les lois.

- *Nous ferons tout ce qui est possible pour vous empêcher de vendre.*
- *Il faut un projet pour pouvoir maintenir cette église. Pourquoi avoir attendu tant de temps pour tenir ce genre de réunion ?*

Il faudra prendre du temps pour arriver à une solution. Il y a eu des articles dans la presse et ainsi les

riverains ont été prévenus de ce qui se passait. L'alternative de vendre avec charges conserve le patrimoine.

- *Quand le Vicariat allait-il venir vers les riverains ?*

C'est l'intervention auprès de Mgr HUDSYN qui a permis la réunion d'aujourd'hui. Le président de la fabrique reconnaît que la réunion aurait probablement pu être organisée plus tôt.

- *La part des cultes dans le budget de la commune est très faible ! La restauration de l'église pourrait se faire par phases dans le temps, ce qui serait plus supportable pour le budget.*

La part faible dans le budget communal est certes valable pour les dépenses ordinaires. À l'extraordinaire, le point de vue change. On est toujours en train de rembourser un emprunt .... Il faut aller dans le sens d'une autonomie.

- *Il y a beaucoup de personnes présentes aujourd'hui, ce qui prouve un réel engagement des paroissiens. L'élément financier est important. La ville de Nivelles ne veut pas investir. Qui a un million d'euros à mettre sur la table ?*

- *Beaucoup de monde aujourd'hui, ce qui n'est pas le cas tous les dimanches à Saint-Sépulcre. Ce qui se passe maintenant est douloureux. La mission de l'Église est-elle de conserver un musée ou d'évangéliser ? L'Église est riche de son patrimoine : allons-nous le laisser nous écraser ? Allons-nous mettre des barrières autour de l'église avec un panneau « chutes de pierres » : est-ce cela l'image de l'Église ?*

- *Les communautés qui fréquentent les églises sont assez différentes. L'église dépérit de l'intérieur. C'est dommage que la piste de 2011 n'ait pas abouti. Pourquoi ne pas faire que des appartements rue de Namur pour conserver ici un lieu de culte ? Pourquoi est-ce un entrepreneur qui a fait l'offre, souvent moins respectueux du patrimoine qu'un architecte ?*

La proposition a été faite par un entrepreneur et un architecte.

- *Retour sur l'écran 18. Il pleuvait à l'intérieur alors que la toiture avait été réparée. À l'époque a été formulée l'idée de créer une salle multiconfessionnelle mais on n'a pas été assez loin dans la réflexion. Les communes doivent aussi développer des idées.*
- *Si on ajoute 23 appartements, il y aura des problèmes de mobilité dans le quartier.*
- *Les pouvoirs publics devront faire une étude de mobilité. Il risque aussi d'y avoir des problèmes de stabilité étant donné la nature du sol pour les maisons tout autour. Ces problèmes devront être pris en charge par les entrepreneurs éventuels.*
- *Une piste ignorée en matière de financement, c'est le financement privé.*
- *On demande trois ans pour trouver des solutions. Des idées peuvent être formulées. On demande un lieu où ces idées pourraient être exprimées. L'évêque va-t-il nous accorder cette possibilité ? C'est aussi le rôle du président de la fabrique, pour trouver une solution ensemble.*
- *Qu'est-ce que la vente de la cure ou un projet immobilier rue de Namur pourraient produire comme argent ?*

Cet argent ne peut pas être utilisé pour rénover notre église ; cette charge incombe légalement aux communes. Avant de venir avec des solutions, il faut d'abord vérifier qu'elles sont réalisables : c'est pour cela que les paroissiens n'ont pas été immédiatement informés. Attendre deux-trois ans ? L'état de l'électricité aujourd'hui pourrait conduire les pompiers à ne plus autoriser l'accès au public. Des travaux devront être envisagés.

- *Pour la fabrique, vendre un bien pour rénover une église, ce n'est pas s'appauvrir.*

**Intervention de l'abbé Éric Mattheeuws** (adjoint de l'évêque) :

- Mgr HUDSYN n'a pas encore décidé.
- Il y a beaucoup de monde aujourd'hui. C'est un signe de l'importance des enjeux. La foi c'est plus que des pierres mais la foi parle aussi à travers les pierres. On touche donc à des choses très complexes ; il faut tenir compte de beaucoup d'aspects différents.
- Quelles que soient les suites à donner, les acteurs qui ont travaillé sur ces dossiers l'ont fait de manière très sérieuse, et sans intérêt personnel ; ils doivent être remerciés.
- Le propre d'une religion est aussi de relier différents ordres de réalité : le temporel et le pastoral. Au-dessus de tout il faut que les décisions prises dans l'Église soient au service de la Mission, ce qui nous dépasse. C'est le rôle de l'évêque de décider.

Compte-rendu rédigé par Luc DOSSIN et Jean-Claude FLÉMAL, chargés de mission pour le Vicariat du Brabant wallon.